



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°973) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE HAMPTON A
L'ASSOCIATION «AS DE SWING », A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-232
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association «As de Swing» représentée par sa présidente, Madame Patricia GARDETTE, domiciliée 6 rue Georges-Brassens, 77390 Verneuil l'Étang, d'organiser un enregistrement dans la salle Hampton, les 1^{er} et 2 juillet 2024 de 09h00 à 17h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association «As de Swing» représentée par sa présidente, Madame Patricia GARDETTE, domiciliée 6 rue Georges-Brassens, 77390 Verneuil l'Étang, une convention de location de salle pour un montant de 88,60 € T.T.C (quatre-vingt-huit euros et soixante centimes), afin d'organiser un enregistrement dans la salle Hampton, les 1^{er} et 2 juillet 2024 de 09h00 à 17h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN